

jeudi 9 juin 2011

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 AVRIL 2011**

L'An deux mil onze, le vingt huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Etaient présents : MM Josette JEAN, Jean-Pierre DUVAL, Christiane GUIGNON, Michel BARBIER, Brigitte LAUVAUX, Olivier DAPPE, Alain FERRAND, Florence LION, Bruno FELI, Claude FRIOU.

Etaient absents excusés représentés : Thierry LENNE pouvoir donné à Alain FERRAND, Frédéric PLANCHE pouvoir donné à Josette JEAN, Kip VERGER pouvoir donné à Christiane GUIGNON, Stéphane DEBIAIS pouvoir donné à Jean-Pierre DUVAL.

Etait absente excusée non représentée : Natacha BLANPAIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Brigitte LAUVAUX se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, Madame le Maire souhaiterait rajouter deux points supplémentaires :

- ∞ **Parking de l'église,**
- ∞ **Gisement de Schiste.**

Les Conseillers Municipaux **acceptent à l'unanimité** l'ajout de ces points.

AFFECTATION DES RESULTATS 2010

SECTION FONCTIONNEMENT

Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2010 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2010 : 141 265,89 €

- 71 265,89 € maintenus en report à nouveau en section de fonctionnement,
- 70 000,00 € affectés en réserve au compte 1068 en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement de l'année 2010 comme indiqué ci-dessus.

SECTION INVESTISSEMENT

Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'excédent d'investissement 2010 est à reporter au Budget Primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2010 qui s'élève à :

- 261 368,76 euros en report à nouveau en section d'investissement au compte 001.

VOTE DU TAUX DES 3 TAXES

Madame le Maire propose d'appliquer les mêmes taux que l'an passé pour l'année 2011.

Madame le Maire précise les taux 2011 ainsi que les nouvelles bases fiscales :

	Taux 2010	Taux 2011	Bases fiscales 2011	Produit attendu 2011
Taxe d'habitation	8.26 %	8.26 %	2 238 000	184 859 euros
Taxe foncier bâti	12.32 %	12.32 %	1 391 000	171 371 euros
Taxe foncier non bâti	42.58 %	42.58 %	27 400	11 667 euros
			TOTAL	367 897 euros

Soit une recette supplémentaire attendue de 15 088 euros.

Après en avoir délibéré et voté,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux des 3 taxes comme indiqué ci-dessus.

SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente aux membres du Conseil le tableau des subventions arrêtées par le groupe de travail, à savoir :

<u>Associations ABC</u>	
ABC Sport Junior	1 300.00
Le Plaisir sans Compter	210.00
Club du Sourire	300.00
Comité des Fêtes de Condé sur Vesgre	2 000.00
A.M.E.	300.00
<u>Associations hors ABC</u>	
Chemins de la Musique	680.00
Ateliers Musicaux	120.00
FNACA	50.00
Prévention Routière	50.00
Houdan Triathlon UNSS	50.00
KASSOUMAÏ (Coopération Décentralisée)	2 818.00
<u>Réserve</u>	2 122.00
	10 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2011 comme ci-dessus détaillé.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2011

Après distribution de tableau détaillé par article à chaque Conseiller, Madame le Maire présente point par point le contenu du Budget Primitif préparé par la Commission Budget/Finances, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement : 645 152,89 euros

Dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général	193 610.00 euros
Chapitre 012 Charges de personnel	182 007.00 euros
Chapitre 014 Atténuation de produits	100.00 euros
Chapitre 022 Dépenses imprévues	8 000.00 euros
Chapitre 023 Virement à la section investissement	3 135.89 euros
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	250 300.00 euros
Chapitre 66 Charges financières	8 000.00 euros

Recettes

Chapitre 002 Excédent antérieur reporté	71 265.89 euros
Chapitre 70 Produits des services	21 900.00 euros
Chapitre 73 Impôts et Taxes	417 897.00 euros
Chapitre 74 Dotations et Participations	117 088.00 euros
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	15 500.00 euros
Chapitre 76 Produits financiers	2.00 euros
Chapitre 77 Produits Exceptionnels	1 500.00 euros

Section d'Investissement : 1 122 166.65 euros

Dépenses

Chapitre 16 Remboursement d'emprunts	45 200.00 euros
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	20 700.00 euros
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	364 000.00 euros
Chapitre 23 Immobilisations en cours	643 466.65 euros
Reste à Réaliser	48 800.00 euros

Recettes

Chapitre 001 Excédent d'investissement reporté	261 368.76 euros
Chapitre 021 Virement de la section fonctionnement	3 135.89 euros
Chapitre 10 Dotation fonds divers et réserves	115 177.00 euros
Chapitre 13 Subventions d'investissement	332 857.00 euros
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	310 000.00 euros
Reste à Réaliser	99 628.00 euros

Après toutes explications se rapportant au budget,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte le budget primitif de l'année 2011 ainsi présenté.

VRD ECOLE - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la programmation et du montant de l'estimation des travaux de voirie pour la création de l'accès à la future école.

Les travaux vont se dérouler en 2 phases :

- ☞ 1^{ère} phase : Installation de chantier, démolitions, création de la voirie provisoire, création des réseaux, réalisation d'un mur de soutènement et de la clôture pour un montant H.T. de 107 465.20 €.
- ☞ 2^{ème} phase : Installation de chantier, réalisation de trottoirs et de la voirie définitive (avec pose de bordures, caniveaux, candélabres), mise en œuvre des espaces verts et plantations, signalisation verticale et horizontale pour un montant H.T. de 45 537.50 €.
- ☞ Le montant total de travaux s'élève à 174 862.70 € H.T. soit 209 135,79 € T.T.C.

A ce montant, il y aura lieu d'ajouter les raccordements « concessionnaires » estimés à 11 100€, ainsi que les frais de publicité pour 750€ et frais de maîtrise d'œuvre de 10 010€.

L'annonce d'appel d'offres pour la viabilisation de la future école paraîtra le 29 avril. La date butoir de réception des offres est le 20 mai 2011 à 11 heures.

La commission d'appel d'offres se réunira le 20 mai 2011 à 11 heures en Mairie pour l'ouverture des plis, Foncier Experts se chargera de l'analyse des offres et l'attribution des lots se fera le 25 mai 2011 à 10 heures.

Madame le Maire souhaite que les membres du Conseil Municipal l'autorisent à lancer l'appel d'offres, à convoquer les membres de la commission et à signer tous les documents nécessaires au traitement de ce dossier.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à

- ☞ A lancer l'appel d'offres,
- ☞ A convoquer les membres de la commission,

☞ et à signer tous les documents nécessaires se référant à ce dossier.

ACHATS DE TERRAINS

Lors du Conseil Municipal du 18 octobre 2010, Madame le Maire avait fait part à son Conseil Municipal qu'un propriétaire terrien l'avait contactée pour lui proposer la vente de la parcelle ZC 64. Il avait été projeté que celle-ci pourrait servir à la future zone artisanale ou au Chemin Vert.

Les propriétaires souhaitent en obtenir 3 000 €.

Madame le Maire contactera le notaire de la commune afin de lui transmettre le dossier.

Dans le même temps, il conviendra de finaliser l'acquisition de la parcelle à côté du cimetière utile à l'extension du parking ainsi que de régulariser l'achat de la parcelle supplémentaire de 365 m² pour le terrain de l'Ecole.

Madame le Maire souhaite que le Conseil Municipal l'autorise à faire acter l'achat des parcelles ci-dessus énumérées.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à mandater le notaire de la commune et à signer tous les documents nécessaires à ces affaires pour l'achat des terrains :

- ZC 64 appartenant aux conjoints Moriseaux située au lieu-dit « l'Arbre à Canon » pour 3 000€,
- ZC 79 pour une superficie de 500m² environ appartenant à Madame DAUVERT pour l'agrandissement du parking du cimetière pour 350€,
- A 873 pour une superficie de 365m² appartenant à L'Etablissement Public Foncier des Yvelines pour l'implantation de la future école à Condé.

SUBVENTIONS

Madame le Maire rappelle que comme évoqué lors des précédentes séances du Conseil Municipal, il convient de modifier les opérations inscrites au programme triennal 2009-2010-2011.

Ce programme peut évoluer ou être modifié si nécessaire et est mobilisable par opération.

Il s'avère que les projets cités ci-dessus sont abandonnés pour l'instant et il est proposé de modifier le programme triennal comme suit :

- ☞ Création de la voie d'accès à la future école à Condé sur Vesgre.

La subvention accordée au titre des opérations reste actée.

Après en avoir délibéré et voté,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARRETE l'opération ci-dessous à inscrire au Programme Triennal 2009-2010-2011

- ☞ Création de la voie d'accès à la future école à Condé sur Vesgre.

S'ENGAGE à utiliser la subvention attribuée d'un montant de 61 110 € H.T. sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier ou la fiche d'identification (*) annexé(e) à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part de travaux restant à sa charge.

SIVOM A.B.C.

ECOLE A CONDE

Madame le Maire fait un point sur le projet de l'Ecole à Condé.

- le 15 avril : réception du permis de construire,
- le 18 avril : signature des ordres de service,
- le 26 avril : réunion avec toutes les entreprises pour la préparation du chantier. Madame le Maire proposera l'accès à la propriété Thomas aux entreprises pour le stationnement des véhicules après avoir eu l'accord de l'EPFY.
- Les travaux de voirie sont programmés pour le 6 juin 2011 et les travaux de construction de l'école le 24 juin 2011.

TRAVAUX

EGLISE – DEMARRAGE DU CHANTIER

En raison du résultat de l'appel d'offres en dessous des estimations prévues pour le chantier de l'église, il a été proposé de faire chiffrer l'éclairage de l'église. Il convient également de réaliser des travaux de couverture sur l'arrière de l'église.

Madame le Maire a reçu les devis se référant aux travaux énoncés ci-dessus qui se décompose de la façon suivante :

- ☛ Entreprise LAMBERT : Travaux de gouttière sur l'arrière de l'église : 2 100 € T.T.C.
- ☛ PF Lighting/Société WE-EF Lumières SARL : Illumination extérieur de l'église (un essai sera réalisé le 5 mai 2011) : 14 000 € T.T.C

LES HIRONDELLES

Madame le Maire rappelle qu'il a été réalisé des devis pour le ravalement de la maison et la peinture intérieure. Les travaux devraient être réalisés prochainement.

PARKING DE L'EGLISE

Compte tenu du mauvais état du parking de l'église, Madame le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le devis de travaux de réfection avec l'entreprise Eurovia.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis pour les travaux de réfection du parking de l'église.

GISEMENT DE SCHISTE

Madame le Maire fait lecture de la délibération prise par les membres du Conseil Communautaire dans sa séance du 26 avril 2011.

« Le Conseil Communautaire,

Considérant les demandes de recherches de gisements potentiels de gaz de schistes déposées en région Ile de France,

Considérant les caractéristiques des techniques d'extraction des gaz de schistes,

Considérant que les techniques de forage non conventionnel présentent des facteurs de risques de pollution des nappes souterraines par des produits hautement dangereux pour la santé humaine,

Considérant que ces techniques demandent de mobiliser d'énormes quantités d'eau détournées d'autres usages et devant souvent être transportées,

Considérant que ces forages non conventionnels offrent aux Etats-Unis une ancienneté suffisante pour permettre des premières évaluations objectives qui démontrent des facteurs de risques avérés,

Prenant note que ces permis de recherche et de forages non conventionnels en Ile de France n'ont pas fait à ce jour l'objet d'autorisation,

Prenant cependant en compte que la situation générale du monde demande de mobiliser toutes formes de sources d'énergie et de pouvoir aussi réduire ou retarder le recours au nucléaire,

Prenant aussi en compte la difficile acceptabilité actuelle de l'implantation de fermes éoliennes ou de fermes photovoltaïques par leur voisins immédiats qui tout en partageant souvent le constat sur la situation de l'énergie préféreraient cependant voir se matérialiser ces solutions alternatives ailleurs que près de chez eux,

Prenant en compte la nécessité pour un pays de pouvoir mener toutes les investigations nécessaires à la connaissance des potentialités de son territoire en matière d'énergie,

Considérant que l'effort d'économie d'énergie notamment dans les bâtiments publics n'a pas encore été assez développé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : DIT sa profonde opposition en l'état actuel des techniques utilisées, des impacts connus sur l'environnement, des connaissances scientifiques à toute exploitation du gaz de schiste par les technologies actuelles de fracturation.

Article 2 : DIT son opposition à tout forage à but de recherche et de reconnaissance des gisements potentiels par des techniques ne garantissant pas la sauvegarde des ressources naturelles souterraines et de surface.

Article 3 : DEMANDE aux autorités de l'Etat de suspendre toute autorisation en l'attente d'une révision du code minier.

Article 4 : INVITE toutes les communes de la Communauté de Communes du Pays Houdanais à prendre des délibérations conformes.

Article 5 : **S'ENGAGE** à élaborer avec ses communes membres un programme d'économie d'énergie sur les bâtiments publics (diagnostic, isolation, régulation, etc...) dont la mise en œuvre dépendra des ressources pouvant être mobilisées (taxe électricité, etc...) et à organiser des actions de sensibilisation de ses habitants. »

Après avoir longuement discuté de ce sujet, Madame le Maire annonce qu'il conviendra de prendre cette délibération lors du prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

CCPH

Madame le Maire fait un bref compte-rendu du Conseil Communautaire du 26 avril 2011 qui est laissé à la disposition des membres du Conseil en Mairie ou sur le site de la CCPH.

SIVOM DE HOUDAN

Monsieur Duval informe les membres du Conseil des points abordés en Comité Syndical du 27 avril 2011 :

- Transport Scolaire du Collège de Houdan.
- Gare routière du Lycée de la Queue les Yvelines.
- Statuts du Syndicat.
- Piscine. Point soulevé par des enfants : fermeture de la piscine entre 12h et 14h pendant les vacances scolaires.
- Finances.

URBANISME

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Ferrand prépare le dossier du prochain PLU. Il est prévu une réunion pour présentation de ses travaux.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES OU EN COURS D'INSTRUCTION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

Permis de construire en cours d'instruction :

CALMEL-GAREL	23, rue du Gué Porcherel	Agrandissement terrasse
FAIVRE	34, rue des Brières	Extension de bâtiment
GALLOU	23, route de la Mare aux Biches	Extension de la maison d'habitation

Permis de construire accordé :

SIVOM A.B.C.	Lieu dit le Rohard	Construction d'une école
--------------	--------------------	--------------------------

Permis de construire refusé :

NEANT

Déclaration Préalable en cours d'instruction

MILLET	1, Chemin du Haut Breuil	Modification de façades
HUBERT	14, rue de la Poterie	Réfection de la toiture à l'identique
LEIRAS/LEBLANC	30, rue de la Poterie	Pose de Velux
VITY/MORO	18, route de la Mare aux Biches	Réfection de la toiture
DE SAINT ALBIN	1, rue du Vieux Village	Modification d'une fenêtre
FOREST	24, rue de la Fontaine Saint Germain	Construction d'un abri de jardin et d'un car-port
COUSTOULIN	6, rue de la Poterie	Réfection de la toiture et pose de Velux
ROBERT	26, rue de Poulampont	Construction de clôture
ROBERT	26, rue de Poulampont	Construction de piscine et d'une terrasse

Déclaration Préalable accordée

VINCENARD	8, route de Saint Léger	Changement de clôture
GLAIS	4, rue de la Vallée Guérin	Pose de velux
RH INVESTISSEMENT	26 bis, rue de la Fontaine Saint Germain	Déplacement d'un portail existant
BOURDON	12, clos des Vieux Chênes	Abri de jardin avec remise à bois

QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur FRIOU souhaiterait connaître l'avancement du projet de la Poste.

Madame le Maire confirme que les services de la Poste seront repris en agence postale communale dans le cours du 4^{ème} trimestre 2011. Les services aux administrés restent encore à être déterminés. L'agence restera dans les locaux actuels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le Maire
Josette JEAN